

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet CAPU DI PADULA sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit Capu di Padula 20137 PORTO VECCHIO.

La référence de votre dossier est A-3-CPAFH2OA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 03/08/2023 à 15h09 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **20004076400041**

Raison sociale **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD CORSE**

Forme juridique **Communauté de communes**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Immeuble Le Sphinx

Rue du Maréchal Juin - CS 90045

20137 PORTO VECCHIO

Signataire

Qualité : **Directrice Générale des Services**

Référent

Fonction : **Directrice Générale des Services**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CAPU DI PADULA**

Description des activités :

Réalisation d'une centrale photovoltaïque disposant d'un système de stockage de l'électricité.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées.

Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

Les conteneurs de batteries de stockage de l'électricité seront installés sur l'emprise de l'ancienne décharge de Capu di Padula, ICPE autorisée, conformément à l'arrêté préfectoral complémentaire n°2A-2022-07-27-00006 du 27 juillet 2022 fixant les dispositions complémentaires pour le suivi post exploitation de la décharge de Capu di Padula située sur le territoire de la Commune de Porto-Vecchio.

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Lieu-dit Capu di Padula

20137 PORTO VECCHIO

X : 1224820

Y : 6072701

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 8050 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Pas de déchet ni de résidu

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Poteau incendie sur la parcelle G1299**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Batteries équipées d'un dispositif de surveillance de température, courant et tension qui déclenche une alarme et arrête le système en cas d'anomalie et installées dans des conteneurs étanches disposant de parois coupe-feu. HVAC installés sur les conteneurs pour réguler température et humidité des batteries et opérer en sécurité. Conteneurs équipés de détecteurs de température et de fumée. Bande coupe-feu autour du terrain. Alimentation constante et autonome du dispositif d'extinction. En cas d'incendie, information du SDIS et des équipes d'Akuo Corse Maintenance et système par gaz inerte activé. Conteneurs équipés d'une colonne sèche reliée à

des sprinklers pour asperger les batteries afin de les refroidir et limiter l'emballement thermique. Détecteurs de gaz inflammables permettant d'activer le système de ventilation pour extraire ces gaz et éviter une atmosphère explosive. Chemin d'accès facilitant l'intervention des pompiers et procédure d'intervention qui leur sera communiquée.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Déclaration ICPE A-0-0UMEX5INS (arrivée à échéance)	21/02/2020	DREAL
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)		

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

S_CAPU_ICPE_PlanCadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

S_CAPU_ICPE_Plan_d_ensemble.pdf

Liens et interactions d'une nouvelle installation avec les installations existantes :

CAPU_Liens_et_interactions_ICPE.pdf